

Adoption des subventions des associations
étudiantes sur le budget 2015 du DREIC.

Conseil d'administration du 2 février 2015

Délibération 2015/02/CA-010

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

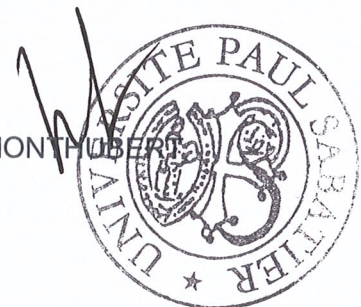
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les subventions 2015 sur le budget des relations internationales suivantes :

- | | |
|--|---------|
| - Association des Etats Généraux des Etudiants de l'Europe (AEGEE) | 2 000 € |
| - Association des Etudiants Africains de Toulouse (FEAT) | 1 000 € |

Toulouse, le 2 février 2015
Le Président

Bertrand MONTAUDO



Nombre de membres : 30
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 27
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0